

Il y a là un sujet de vive satisfaction pour ceux qui appartiennent à cette religion. Mais je crois en l'Eglise à laquelle j'appartiens, et je sou mets respectueusement à la Chambre l'opinion que, dans ce pays où la population est peu dense, où il nous faut travailler de concert pour favoriser les intérêts de la nation, le temps n'est pas encore arrivé d'effectuer la réunion de l'Eglise et de l'Etat. Cette question ayant été résolue lors de la sécularisation des réserves du clergé, et le sujet ayant été discuté sur de nombreux hustings et réglé pour toujours, ainsi que nous l'avons cru, par la mesure sage qui a été adoptée alors, il n'y a rien dans les circonstances où se trouve le pays qui puisse nous faire croire que nous devons nous efforcer d'effectuer l'union entre l'Eglise et l'Etat.

Or, qu'est-il résulté de cette mission ? L'honorable ministre nous dit que quelqu'un est revenu. Et nous savons qui est revenu. La mission a eu pour résultat de mettre fin à la clameur qui assourdissait les oreilles du premier ministre, et qu'on en arriva à une entente.

Est-ce bien cela ? Ou bien a-t-il été relevé de son obligation ? Lui a-t-on dit : Nous n'exigerons pas la publication de votre promesse ; nous vous rendons votre liberté à ce sujet ? Je ne le crois pas. Parce que le ministre de la Justice et le premier ministre aussi ont dit : Ce n'est qu'un à-compte que nous vous donnons ; ce n'est que le commencement de la justice au Manitoba. Et, dans le même volume dont je viens de citer un extrait, le ministre de la Justice a démontré qu'il était du devoir de ses co-religionnaires de l'Ouest de faire de l'agitation jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la pleine mesure de justice à laquelle ils croyaient avoir droit. Et le ministre de la Justice ne fait pas un mystère de ce qu'il entend par là. Le premier ministre n'hésite pas à dire ce que c'est. Pas un seul des honorables députés catholiques romains qui ont parlé à ce sujet n'a hésité à dire ce que c'est, et cela se réduit à ceci : simultanément, dans les écoles, à mesure que vous donnerez l'instruction séculière, vous donnerez aussi l'instruction religieuse et l'entraînement religieux, et vous paierez pour le tout à même le fonds commun. Je ne dis pas qu'ils aient tort de partager cette opinion. Mais je dis que c'est une opinion discutable en ce pays ; et si l'on prétend que la minorité a le droit de la discuter, alors la majorité a le droit de prendre part à cette discussion d'une manière convenable et modérée—et je ne dirai pas un seul mot qui soit injurieux ou de nature à enflammer les esprits ; je préférerais discuter l'aspect légal de la question, mais je crois que ce n'est pas maintenant le temps de le faire, et d'ailleurs, ce côté de la question a été très bien discuté par mon honorable ami le chef de l'opposition : en comité j'aurai peut-être un mot à dire à ce sujet. Je dis que, si la minorité est libre de discuter cette ques-

tion, alors la majorité a certainement le droit d'exposer ses vues sans être chaque jour accusée par le parti ministériel d'essayer de soulever une agitation, et d'enflammer l'esprit du peuple en faisant appel à ses préjugés. Pour ma part, je repousse cette insinuation. Je ne fais pas appel aux préjugés. Mais je dis carrément que je veux voir le peuple instruit du fait que, probablement pour la dernière fois, nous nous occupons d'une grave question affectant la majeure partie du Dominion. Je veux que le peuple comprenne que de cette question peut dépendre la permanence des institutions britanniques dans cette partie du continent. Je ne veux rien dire d'extraordinaire, mais examinez la situation. Les gens des Etats-Unis affluent en ce pays, et les honorables membres de la droite s'enorgueillissent du fait qu'ils arrivent par milliers. Ces gens n'ont pas été acoutumés au système d'écoles séparées, et ils ne consentiront pas volontiers à se soumettre à un pareil système. Il nous vient aussi des gens de toutes les parties du monde. Un grand nombre d'entre eux ont été opprimés dans leur propre pays où ils ont eu des griefs analogues à celui-ci. Ils sont venus dans ce qu'il considéraient comme un pays libre. Ils sont venus dans un pays où, d'après ce que leur ont appris les imprimés que le ministre de l'Intérieur a fait distribuer parmi eux, ils devaient avoir des écoles nationales libres. Ces gens demeurent le long de la frontière américaine, et les Etats-Unis surveillent tout ce qui se fait au Canada. Ils savent et comprennent tout autant que les Canadiens tout ce que l'on peut tirer des immenses ressources de l'Ouest, et ils attendent pour voir s'il ne se présentera pas une occasion d'annexer ce grand et fertile territoire.

Si nous poussons ces gens-là à bout ; si nous les jetons dans un état de turbulence ; si nous leur montrons que quand il envoient des représentants à Ottawa, on n'en tient aucun compte ; si nous disons à ces représentants de repasser, et qu'en leur absence nous soumettions au Parlement, et sans qu'ils aient eu leur mot à dire, un projet de loi qui les touche de près ; si c'est là, dis-je, notre manière d'agir à leur égard, à quoi devons-nous nous attendre ? Je ne dis pas que cela arrivera, mais il peut certainement arriver que, l'un de ces matins, alors que jamais la prospérité du Canada ne vous aura paru aussi réelle, ces provinces situées à l'ouest des Grands lacs et s'étendant jusqu'au pied des montagnes Rocheuses seront à la veille de s'annexer aux Etats-Unis, ce qui sera d'autant plus facile qu'il n'y a entre les deux pays aucune barrière géographique, aucune chaîne de montagnes et aucun obstacle aux communications. Et si cette tentative d'annexion survient, la Grande-Bretagne sera impuissante à l'empêcher. La question, on le voit, est assez grave, même, je crois que c'est la plus grave qui se soit jusqu'ici présentée dans l'histoire du Canada.